

Objet : Compte-rendu du premier conseil d'école du mardi 13 octobre 2026

Personnes présentes :

Représentants des parents d'élèves :

Mesdames Barrusaud Taccard, Catinaud, Chapeau, Dindinaud, Giry, Fargeot-Descamp,
Lavauzelle, Viroulaud
Messieurs Rousseau, Tauzia

Représentants du conseil municipal :

Mesdames Gazeau, Reungoat
Madame Pierre, la maire de la commune
Messieurs Brethenoux, Cardinaux, laichouchen

Les enseignants :

Mesdames Dupeux, Julien, Pensec, Robin, Sanogo
Monsieur Fernando Guedes

Personnes excusées :

Monsieur l'Inspecteur de circonscription
Mesdames Coche-Dequeant, Menaut-Charrier, Pagnoux : enseignantes
Madame Delimoge : parent élue

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 13 octobre 2026 à 18h.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation des membres et du rôle du conseil, résultats élections
2. Effectifs 2026-2027
3. Bilan financier coopérative scolaire 2025/2026
4. Règlement intérieur des écoles, Charte de la laïcité et charte Parents/Ecole
5. pHARé : plan de prévention, actions prévues
6. Evar
7. Cérémonie commémorative du 11 novembre sur le temps scolaire
8. Sécurité : posture actuelle, PPMS et incendie
9. Projets pédagogiques de l'année
10. Confort thermique : quelles adaptations envisagées ?
11. Avancée du projet « pôle loisirs » et école
12. Questions diverses

1. Présentation des membres du conseil d'école et résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école :

Lors des élections, la participation a été de :

- 46,59 %

La directrice souhaite la bienvenue aux nouveaux parents et rappellent les prochaines dates des conseils d'école :

- Le **mardi 9 février 2027 à 18h.**
- Le **mardi 8 juin 2027 à 18h.**

Le compte-rendu du conseil d'école sera affiché devant les écoles et mis en ligne sur le site de la mairie et l'ENT One. Il sera également envoyé par mail à chaque membre du conseil.

Le rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école est une assemblée qui prend les décisions importantes sur l'organisation de l'établissement. Il se réunit pour voter le règlement intérieur de l'école, il adopte le projet d'école.

Le conseil est composé notamment de personnels de l'école, d'un DDEN (délégué départemental de l'Education nationale qui veille aux bonnes conditions de vie des enfants dans et autour de l'école), de représentants des parents d'élèves et de conseillers municipaux.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Activités périscolaires
- Restauration scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Respect et mise en application des valeurs et des principes de la République

2. Les effectifs pour l'année 2026-2027 s'élèvent à **154 élèves** répartis comme ci-dessous :

- **Ecole Marie Curie :**

CP Mme Menaut- Charrier	CP – CE1 Mme Pensec	CE1 Mme Dupeux	CE2 Mmes Sanogo / Pagnoux	CE2- CM1 Mme Robin	CM1 – CM2 M. Guedes	CM1- CM2 Mmes Julien/ Sahouani
21	8 + 12 20	22	24	12 + 11 23	14 + 8 22	5 + 17 22
Total : 154						

A Marie Curie : 110

A Relette : 44

Depuis fin juin 2026, 8 nouveaux élèves sont arrivés :

2 en CP 1 en CE1 3 en CE2 1 en CM1 1 en CM2

3. Bilan financier de la coopérative scolaire de l'année 2025 / 2026 :

	Charges	Produits	Bilan 2025-2026
Marie Curie	10 062,87	10 369,00	306,13
Relette	1 833,89 €	2 226,00	392,11€

La coopérative scolaire a financé de nombreux projets tels que :

- Ecole et cinéma
- Les licences USEP
- Projet Egalité filles/garçons et empathie

Ces projets ont été réalisés avec l'aide de la mairie pour les transports ainsi que de l'association des parents d'élèves. L'équipe pédagogique les remercie et espère leur soutien pour cette nouvelle année.

La directrice rappelle le rôle essentiel de l'APE pour le soutien des projets : financement partiel de projets, de séries de livres...

Les actions menées restent essentielles pour la poursuite des différents projets.

4. Règlement intérieur des écoles, Charte de la laïcité et la charte Parents/Ecole :

Le règlement intérieur de l'école reprend les principes du règlement départemental.

Il est affiché dans l'école et collé dans les cahiers de liaison des élèves. La charte de la laïcité a été adossée à ce règlement.

Une annexe a été ajoutée concernant les sanctions prévues en cas de manquement au règlement intérieur.

Les membres du conseil ont pris connaissance du règlement intérieur de l'école. Ils ont procédé au vote. A l'unanimité, le règlement a été adopté.

La charte de la laïcité présente la mission de l'école : faire partager aux élèves les valeurs de la République.

La charte est présentée aux élèves et un travail spécifique est mis en place autour de la charte.

L'école se doit de faire respecter les principes de la laïcité.

Une nouvelle charte a été mise en place par le ministre de l'Education Nationale : la **charte Parents/Ecole**, présentée aux parents en début d'année scolaire qui rappelle les repères communs pour favoriser un dialogue de qualité et une relation

constructive entre les familles et les équipes éducatives, au service de la réussite de chaque élève.

Elle rassemble les droits et responsabilités de chacun dans un document simple, conçu pour favoriser une compréhension partagée au sein de la communauté éducative : respect mutuel, dialogue, confiance, écoute et responsabilité partagée.

5. Charte Phare

Phare est un programme anti-harcèlement qui permet de doter les écoles d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Depuis la rentrée, un plan pHare a été déclenché à la demande de parents. Il a été clôturé après la rencontre d'un certain nombre d'élèves et de parents.

La charte d'engagement a été signée par l'école, à ce titre elle est labellisée Phare niveau 2 « approfondissement ».

- a) L'école participera à la journée non au harcèlement, le jeudi 5 novembre 2026.
 - b) Dix heures d'apprentissage sur le temps de l'EMC seront consacrées au harcèlement, du CP au CM2.
 - c) Les élèves de Relette ont travaillé sur un roman sur ce thème.
-

6. EVAR

Le programme EVAR (Education à la Vie Affective et Relationnelle) est un enseignement obligatoire dispensé à l'école primaire (maternelle et élémentaire). Trois séances sont prévues dans chaque classe.

Il s'agit de promouvoir des relations respectueuses et l'égalité de considération et de dignité entre les femmes et les hommes. Il contribue à la prévention du harcèlement, à la lutte contre les discriminations et toutes les formes de violence.

Ce programme repose sur trois axes développés tout au long de la scolarité de l'enfant, de l'école maternelle au lycée :

- Se connaître, vivre et grandir sereinement avec son corps
- Rencontrer les autres, construire des relations respectueuses et s'y épanouir
- Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

L'objectif de cette année sera :

- « **Apprendre à se connaître et à connaître son corps** ».

L'infirmière scolaire interviendra sur deux séances. Les enseignants feront une séance en amont.

Thème « **Se sentir bien dans son corps** »

- **CP/CE1** : connaître son corps et comprendre ce qu'est l'intimité
- **CE2** : se sentir bien dans son corps et en prendre soin
- **CM1/CM2** : Connaître et comprendre les changements de son corps et du corps des autres

	Classes CE1 : Mme Dupeux CE2 : Mmes Coche- Dequeant/ Sanogo	Classes CP : Mme Menaut- Charrier CP/CE1 : Mme Pensec	Classe CE2/CM1 : Mme Robin	Classes CM1/CM2 : M. Guedes CM1/CM2 : Mmes Julien/Sahouani
Séance 1 matin ou après-midi	Lundi 11/01	Jeudi 28/01	Lundi 01/02	Lundi 08/03
Séance 2 Matin ou après-midi	Lundi 18/01	Jeudi 04/02	Lundi 08/02	Lundi 15/03

7. Cérémonie commémorative du 11 novembre sur le temps scolaire

Par la circulaire du [2 juillet 2026](#), le ministre de l'Éducation nationale a décidé qu'une cérémonie commémorative du 11 novembre serait organisée pour tous les élèves à partir du CM1, dans les écoles publiques et privées sous contrat, dans les quatre jours ouvrés les plus proches de cette journée.

Cette cérémonie constitue un temps particulier de transmission et de construction d'une culture commune. Elle permet aux élèves de mieux comprendre la portée de cette journée nationale, tout en faisant vivre les valeurs de la République et en contribuant à la construction d'une mémoire collective.

Il est notamment attendu que cette cérémonie ne soit pas conçue comme un temps isolé, mais qu'elle puisse prendre appui sur les apprentissages conduits en classe et les prolonger. Le travail préparatoire avec les élèves peut ainsi porter sur le sens du 11 novembre, l'histoire de la Première Guerre mondiale, les notions de mémoire et de commémoration, mais également sur les valeurs et les principes républicains.

La cérémonie a vocation à être brève et solennelle et à rassembler les élèves concernés. Elle peut également associer les partenaires de l'École : élus, associations mémorielles, anciens combattants, familles ou autres acteurs locaux.

Cette cérémonie commémorative aura lieu le vendredi 13 novembre à 13h45 au monument aux morts, situé à côté de l'école Marie Curie. Des élus, des anciens combattants, les personnes bénévoles de l'aide aux devoirs seront présents également. Les parents seront conviés.

Les élèves auront travaillé sur la Première Guerre mondiale.

- **Lettres de poilus**
- **Poèmes**
- **Chant commun : La Marseillaise**

8. Sécurité : posture actuelle, PPMS et incendie

Assurer la sécurité de toute la communauté éducative constitue une des missions centrales de l'École.

Deux exercices incendie doivent être effectués au cours de l'année dont le premier doit être mis en place avant fin septembre.

Chaque école dispose d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui prend en compte le risque terroriste (PPMS attentat-intrusion) mais également les risques majeurs. Un nouveau PPMS unifié est en cours de rédaction et sera présenté lors du prochain conseil d'école.

Les consignes Vigipirate sont en vigueur dans l'ensemble des établissements.

Des mesures simples mais nécessaires en découlent :

- l'accueil à l'entrée de l'école est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- durant l'année scolaire, chaque école doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint, l'exercice attentat-intrusion.

Le PPMS attentat-intrusion et risques majeurs organise la mise en sécurité des élèves et des personnels (évacuation, regroupement, confinement).

Organisation des exercices de sécurité :

- Incendie : lundi 28 septembre
- Intrusion-attentat : lundi 12 octobre
- Risques majeurs : lundi 23 novembre
- Incendie : lundi 1^{er} février
- Intrusion-attentat : lundi 5 avril

Madame Pierre souhaiterait associer les enseignants au **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui est lié à l'école par l'intermédiaire du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Un parent s'interroge sur la communication lors d'une alerte sachant que les deux écoles sont distantes d'un kilomètre environ.

En effet, la directrice active la mise à l'abri (confinement sur place, fermeture des issues, coupure de la ventilation...) dès réception de l'alerte risques majeurs. Le dispositif d'alerte est envoyé seulement sur son téléphone. On peut s'interroger sur la mise en sécurité des deux écoles.

Pour rappel, en cas d'alerte attentat-intrusion, l'alerte est généralement donnée par le premier témoin de l'évènement. Cependant, en cas d'alerte risques majeurs, effectivement, l'alerte sera donnée à la directrice. Ensuite, un moyen de communication (Whats'App, SMS, Tchap ou autres) est utilisé pour relayer le plus rapidement possible l'alerte auprès de l'équipe.

9. Projets pédagogiques

Projets culturels, artistiques et patrimoine :

- + **Ecole et cinéma** pour toutes les classes : 3 films dans l'année au CGR d'Angoulême.
Thématique commune : **Bouge de là !**

	Cycle 2	Cycle 3
1 ^{er} film	Les vacances de Monsieur Hulot, de Jacques Tati, 1h54, 1953, Comédie burlesque	Rumba, Dominique Abel, Fiona Gordon, Bruno Romy, 2008, 1h17, Comédie
2 ^{ème} film	Une vie de chat, Alain Gagnol, Jean-Loup Felicioli, 2010, 1h10, film d'animation policier	Une vie de chat, Alain Gagnol, Jean-Loup Felicioli, 2010, 1h10, film d'animation policier
3 ^{ème} film	Jiburo, Lee Jung-Hyang, 2002, 1h27, Comédie dramatique	Billy Elliot, Stephen Daldry, 2000, 1h50, Comédie dramatique

- + Trois classes ont été inscrites pour participer au **Festival du livre jeunesse de Ruelle-sur-Touvre**.

- + Projet « **Conte indien** » :

- Découverte d'un conte indien.
 - Chants chorale et danses seront proposés à tous les élèves de l'école.
- Une représentation du travail de chaque classe aura lieu au cours de l'année.

- + Projet « **Percussions** » avec le conservatoire

Les classes de Madame Sanogo et de Monsieur Guedes accueilleront Nicolas Barbier, professeur de percussions au conservatoire au cours de la période 3 sur six séances :

Percussions	
Intervenant : Nicolas Barbier	
Classe CE2 24 élèves Mme Sanogo	Classe CM1-CM2 22 élèves M. Guedes
Mardi 9h à 10h	Mardi 10h30 à 11h30
05/01	05/01
12/01	12/01
19/01	19/01
26/01	26/01
02/02	02/02
09/02	09/02

Découverte du patrimoine :

Les classes de Mesdames Menaut-Charrier et Robin étudieront les paysages et le patrimoine autour de l'école. Six séances seront proposées. Pour clore ce projet, une visite du musée et de l'hôtel de ville aura lieu le mardi 1^{er} juin, toute la journée.

Projets sportifs :

Rencontres USEP pour les classes de CE2/CM1/CM2 : plusieurs rencontres handball, basket-ball, rugby, multi activités.

La première rencontre a eu lieu ce matin-même à la plaine de jeux de Magnac-sur-Touvre, réunissant 200 élèves des communes de Brie et de Magnac-sur-Touvre.

Le cycle natation se déroulera sur neuf séances. Cette année, deux séances auront lieu par semaine.

Des parents, ayant l'agrément natation, accompagneront les élèves.

	Période 5 Lundi et jeudi 9 séances <i>Du 01/03 au 25/03</i> <i>Rattrapage jour férié</i> <i>(lundi de Pâques) :</i> <i>01/04</i>	Période 6 Lundi et jeudi 9 séances <i>Du 05/04 au 20/05</i> <i>Rattrapage jour férié</i> <i>(lundi Pentecôte) :</i> <i>24/05</i>
Classes Mesdames Dupeux et Robin	14h à 14h40	
Classes Mesdames Menaut-Charrier et Pensec		14h à 14h40

Les élèves de CP, CE1 et CM1 ou CM2 doivent bénéficier d'un cycle natation.
Les élèves de Relette y vont tous les deux ans, soit en CM1, soit en CM2.

Course pour le Téléthon le vendredi 4 décembre, l'après-midi à la plaine de jeux.

Basket pour les classes de Mesdames Dupeux, Menaut-Charrier et Pensec a commencé. Intervention gratuite de la fédération de Basket-ball. Six séances sont prévues en alternance : une réalisée par le coach sportif, une faite par l'enseignant. A la fin du cycle, une rencontre est prévue.

Cycle **tennis de table** pour les classes de niveau CM1-CM2, 6 séances du mardi 2 mars au 6 avril.

Projets sciences, santé et environnement :

-  **Projet « Le jardin vivant »** dans le cadre d'une **éducation à l'environnement** pour un développement durable, proposé par le Grand Angoulême « Charente Nature » via l'association « Les symphonies du vivant ». Les classes de Mesdames Menaut-Charrier, Pensec, Dupeux, et Robin bénéficieront de quatre séances.

-  **Projet « Monde des insectes »** : les classes de Mesdames Menaut-Charrier et Pensec, participeront à un atelier avec l'espace Mendès France de Poitiers qui se déplacera dans les classes. Lors de cet atelier, l'animateur présentera des insectes, leurs particularités, leur mode de vie ou encore leur alimentation. Puis les élèves observeront et analyseront les insectes avec des loupes.

-  **Le jardin pédagogique communal** : les élèves continueront à aller au jardin communal. Les enseignants remercient la municipalité pour la mise à disposition des employés communaux.

10. Confort thermique : quelles adaptations envisagées ?

La fin d'année scolaire dernière a été compliquée en raison des fortes chaleurs. Les bâtiments sont mal isolés et peu protégés de la chaleur.

Lors du dernier conseil d'école, en fin d'année, il avait été évoqué la mise en place des rideaux thermiques pour réduire les apports solaires. Peut-être faudra-t-il réfléchir à d'autres dispositifs : protection solaire extérieure

Par ailleurs, des études étaient envisagées pour améliorer le bâti :

- Isolation thermique des toitures et des façades
- Brasseurs d'air à longues pâles
- Mise en place de pièce bénéficiant d'un système de rafraîchissement (salle des fêtes ou cantine)
- Création de zones d'ombres à l'extérieur
- Végétalisation

L'agence thermique du département a été contacté et s'est déplacée pour faire une étude.

Pour **la partie supérieure** de l'école Marie Curie, un premier rapport sera transmis avant la fin de l'année 2026.

D'importants travaux devront être envisagés : menuiseries, isolation des murs, changement du système de chauffage. L'estimation des travaux permettra une réflexion sur les priorités.

La rénovation énergétique sera privilégiée.

Pour **la partie inférieure** de l'école, une mission de rénovation sera mise en place lors des travaux du pôle loisirs.

Des solutions provisoires devraient être prises avant l'été prochain :

- Point de fraîcheur dans la salle du conseil et peut-être dans la salle des fêtes, dans la bibliothèque municipale.
- Des brumisateurs
- Rabaissment des plafonds avec des brasseurs d'air
- Filtre anti-UV

Autant de solutions qui seront étudiées pour le bien-être des élèves et des adultes mais également pour les personnes fragiles, telles que les personnes âgées. L'équipe municipale est préoccupée par le confort thermique pour tous et elle ajoutera des précisions lors du prochain conseil d'école.

11. Avancée du projet « pôle loisirs » et école

Les travaux auraient dû commencer en février 2026. Depuis, aucune avancée de travaux. Qu'en est-il du projet ? Une date de début est-elle arrêtée ?

Quand pourra-t-on envisager la rénovation des classes de la cour inférieure de Marie Curie ?

Des fouilles archéologiques auraient dû avoir lieu mais un retard important est à souligner. Faute de moyen, ces fouilles ne devraient pas être effectuées avant le premier trimestre 2027.

Un courrier avec accusé-réception va être envoyé pour essayer d'accélérer cette mise en œuvre car la mairie a des contraintes de délai dues à un plan de financement qui devra être terminé avant le 31 décembre 2028. Ce retard pourrait engendrer également une révision des prix en raison des constantes augmentations.

12. Questions diverses

1) **Inquiétude des parents face aux températures excessives dans les classes en fin d'année dernière.**

Les parents entendent que l'installation d'une climatisation reste très onéreuse mais ils souhaiteraient savoir s'il est envisagé l'ajout de ventilateurs par classe (au moins deux) et de rideaux thermiques pour limiter l'entrée de la chaleur.

Y a-t-il des travaux prévus pour isoler les bâtiments et si oui quand et par quelle classe commencer ?

Cf le point 10 de l'ordre du jour.

2) **Serait-il possible de demander que les entrées à la cantine ne soient pas automatiquement assaisonnées. Ma fille n'aimant pas la vinaigrette, elle ne mange que rarement les entrées ?**

Cette question avait déjà été posée l'an dernier. Les parents ne comprennent pas pour quelles raisons l'assaisonnement est proposé à part à l'école maternelle en fonction de chaque élève et qu'il n'est pas possible d'en faire de même à l'école élémentaire.

Le cuisinier a expliqué que le temps était compté entre les deux services et qu'il était difficile de présenter à la carte.

Les parents demandent s'il serait possible d'essayer les entrées sans assaisonnement sur une ou deux semaines pour voir si les enfants mangent davantage sans.

3) Comportement à la cantine :

Cette année, il y a peu de conflits et de problèmes à la cantine et dans le car faisant le trajet Marie Curie-Relette. Les deux responsables de la pause méridienne ont mis en place des règles qui permettent une meilleure gestion du groupe.

Quelques agents bénéficieront d'une formation avec OMEGA pour former à la médiation.

4) Plateaux enseignants :

Seules deux enseignantes peuvent prendre un plateau repas par jour. Cette logistique ne pourrait-elle pas être assouplie et ainsi permettre à trois enseignants de bénéficier d'un plateau ?

5) Est-ce que la mairie pourrait proposer un goûter commun aux enfants qui restent à la garderie comme à l'école maternelle (et que le montant soit soumis aux ressources comme pour le montant du centre de loisirs par exemple) ?

L'école élémentaire n'est pas agréée par la CAF donc aucune aide n'est possible.

Concernant les goûters, la logistique reste complexe (préparation et stockage des goûters) et coûteuse (le goûter à 1€ devient difficilement gérable en raison des augmentations) sachant qu'un élève de maternelle a moins de besoin qu'un élève d'élémentaire, il faudrait prévoir un goûter plus conséquent et donc plus onéreux.

6) Je voudrais savoir pourquoi les enfants ne peuvent pas utiliser le terrain vert pour les temps de récréation, derrière l'école ? Quel serait les recours pour défendre cette option ?

La récréation dans l'espace vert derrière l'école reste complexe pour plusieurs raisons :

- Il n'y a pas de toilettes or c'est à cette pause que les enfants y vont
- Peu d'ombre
- S'il pleut, très vite boueux
- Les premières fouilles devraient avoir lieu donc l'accès sera interdit

7) Est-ce qu'il y a des projets pédagogiques prévus autour de l'autodéfense des enfants vis à vis des violences dont ils peuvent être victimes ? Si non, l'école est-elle ouverte à des propositions ?

L'autodéfense n'est pas au programme de l'école primaire.

Le règlement des conflits a lieu à travers des médiations.

Le conseil s'est terminé à 19h40.

La directrice remercie les membres du conseil d'école et leur donne rendez-vous au prochain conseil, le mardi 9 février 2027, à 18h.

La directrice
Stéphanie JULIEN